

DEPARTEMENT  
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON  
Séance du 11 Décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 07 Décembre 2023
--

L'an deux mil vingt trois et le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

**Étaient présents :** Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Yves BELTRAN - Fabien CAFFIER - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

**Étaient absents :** Frédérique BARNOUD (pouvoir à Fabien CAFFIER) - Valérie DEJOUR (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir à Christian RULLIAT)

**Secrétaire de séance :** Olivier AIGLON

D/2023-118

**Objet de la délibération :** Révision des tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2024

Madame la Maire rappelle que les tarifs en vigueur pour la location de la salle des fêtes ont été fixés par délibération du 09/12/2022. Des ajustements sont proposés, après étude par la Commission Vivre Ensemble, en réunion le 29 novembre 2023.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2144-3, Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs de prêt de la salle des fêtes,

**ARRETE** comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, ainsi que le montant de la caution :

	Associations yzeronnaises	Particuliers et entreprises yzeronnaises	Particuliers, associations et entreprises extérieures
Journée en semaine	Gratuit	90	110
- Vendredi 17h à samedi 8h - Samedi 9h au dimanche 8h	80 €	330	490
<b>Week-end :</b> - Vendredi 17h au dimanche 8h et jours fériés - Samedi 9 h au dimanche 19h	150 €	410	575
Dimanche de 9h00 à 19h00	Gratuit	110	160
Location des tables et des chaises	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Location de la sono	Gratuit	110 €	110 €
Location de vaisselle	12 € de 1 à 4 lots de 50	12 € le lot de 50	12 € le lot de 50
Caution pour dégradations intérieures et extérieures	600 €	600 €	600 €
Caution ménage et poubelles, nuisances sonores (intérieur et extérieur)	100 €	100 €	100 €

Les activités à but non lucratif des associations et écoles yzeronnaises (spectacle, activités scolaires, périscolaires, batterie-fanfare, gym, ...) sont exonérés des frais de location, mais assujettis aux deux cautions.

La commune se réserve le droit d'appliquer la gratuité pour la réservation de la salle dans le cadre d'une action co-portée avec un partenaire.

Les chèques de caution sont à remettre au moment de la réservation.

**PRECISE** que le règlement sera effectué dès la réservation, pour les locations intervenant dans les 3 semaines ; Pour les réservations à plus long terme, 30 % d'acompte seront versés à la signature du contrat de location, à la réservation, le solde sera versé le jour de la remise des clés,

**CHARGE** Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire 21 DEC. 2023  
Après dépôt en Préfecture le : 21 DEC. 2023  
Publication ou notification du : 21 DEC. 2023  
Publication site internet le : 21 DEC. 2023  
Affichage liste des délibérations le : 15 DEC. 2023